

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-70

**Modification du tableau des effectifs
Création de 6 postes pour avancement de grade**

Date de la séance : 15 juin 2026	Adopté à l'unanimité
Date de convocation : 09 juin 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 26	
Nombre de votants : 27	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAÏLLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absente ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN
Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

VU les avancements de grade 2026 ;

Madame le Maire propose l'ouverture de postes suivants :

Création de postes au 01/07/2026	Quotité de travail	Nombre de poste
Adjoint administratif de 2 ^e classe	35 h	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	33,5 h	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35 h	3
Brigadier-chef principal	35 h	1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'exposé ci-dessus ;

CONSIDÉRANT que les ouvertures de postes sont décidées par le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide l'ouverture des postes proposés au 1^{er} juillet 2026.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à LE NEUBOURG, le 22 juin 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline BLAIN